

Unité Pilotage Réseau Ouest Département Négociations Affaires Réseau Relations Collectivités Locales BP 30508 37205 Tours Cedex 3

upro.servitudes-nar@orange.com

Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille et Vilaine Service Espace Habitat Cadre de Vie Urbanisme Littoral Foncier à l'attention de **Monsieur Eric Fournel** 12, rue Maurice Fabre CS 23167

35031 RENNES CEDEX

Tours, le 16 juillet 2018

Objet : Avis sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de GUICHEN (Dpt35)

N/Réf.: UPRO.NAR.BO.AR: 599 /EB

Monsleur.

Comme suite à votre envoi 13 juin 2018 relatif au porter-à-connaissance sur la commune de GUICHEN (Dpt35), vous trouverez ci-joint en retour les éléments d'information correspondant au réseau Orange :

1 - En ce qui concerne les servitudes de type PT1-PT2 :

Vos dernandes sont à adresser à : consultation.faisceaux-hertziens@orange.com

- 2 En ce qui concerne les servitudes de type PT3 (Cf. Tronçons surlignés sur les plans joints ci-dessous) :
 - Il existe des servitudes de type PT3 sur la commune de GUICHEN
 - F221- RENNES-REDON-BALIN
 - RG35352 -RENNES MALAKOFF-REDON
 - RG351223 -GOVEN -GUICHEN

3 - En ce qui concerne le Droit de passage sur le Domaine Public Routier (DPR)

Orange est en charge de la fourniture du service universel sur l'ensemble du territoire national et bénéficie en tant qu'opérateur de réseaux ouverts au public d'un droit de passage sur le domaine public routier.

L'article L47 du CPCE qui Institue ce droit de passage mentionne en effet que « l'autorité gestionnaire du domaine public routier doit prendre toutes dispositions utiles pour permettre l'accomplissement de l'obligation d'assurer le service universel. Elle ne peut faire obstacle au droit de passage des opérateurs autorisés qu'en vue d'assurer les

limites de ses compétences, le respect des exigences essentielles, la protection de l'environnement et le respect des règles d'urbanisme. »

Dès lors, le PLU ne peut Imposer d'une manière générale à Orange une implantation en souterrain des réseaux sauf à faire obstacle au droit de passage consacré par la disposition susvisée. Dans son arrêt Commune de La Boissière (20/12/1996) le Conseil d'Etat a ainsi sanctionné une interdiction générale des réseaux aériens éditée par le POS.

En conséquence Orange s'opposera, le cas échéant, à l'obligation de desserte des réseaux téléphoniques en souterrain sur les zones suivantes :

- Zones à Urbaniser Identifiées AU
- Zones Agricole identifiée A
- Zones naturelles identifiée N

En effet, seules les extensions sur le Domaine public en Zone Urbaine ou dans le périmètre des sites classés, ou espace protégés sont susceptibles de faire l'objet d'une obligation de mise en souterrain.

De la même façon l'Interdiction générale d'installer des antennes relais sur l'intégralité du territoire de référence constitueralt une disposition abusive.

Par ailleurs, il convient également de rappeler que les aménagements publics dans le cadre des zones à aménager pour répondre aux besoins des futurs usagers et habitants en termes de réseaux de communications électroniques peuvent être à la charge des aménageurs.

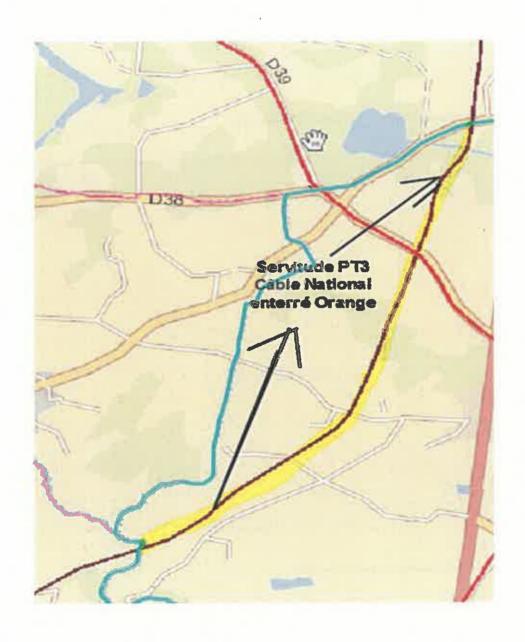
Enfin, il appartient au bénéficiaire d'un permis de construire d'aménager, ou de lotir de prendre en charge la réalisation de tous travaux nécessaires à la viabilité et à l'équipement de la construction, du terrain aménagé ou du lotissement en ce qui concerne les réseaux de communications électroniques. Le PLU doit en conséquence veiller à la prise en compte de l'article L332-15 du code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfalte considération.

Didier MACHON

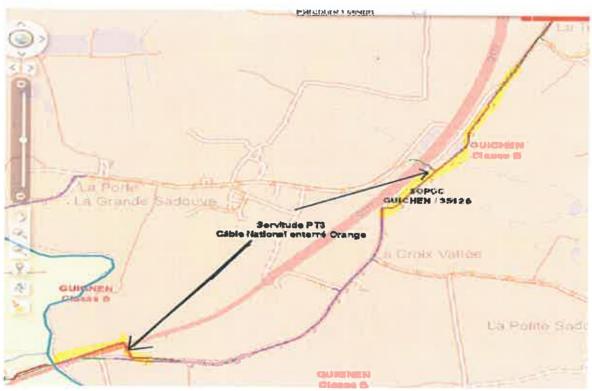
Relations Collectivités Locales

P.J : Tracé des servitudes de type PT3 – Commune de GUICHEN (Dpt35)



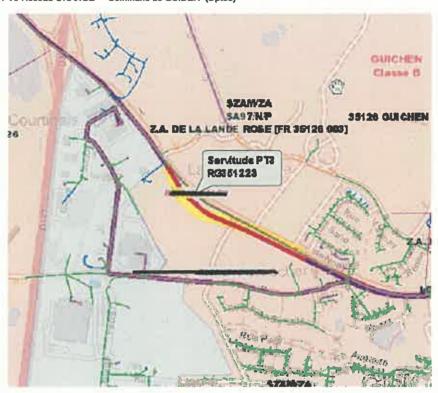


Servitude PT3 Réseau ORANGE Commune de GUICHEN (Dpt35)



Orange - BA au supitel de 19 840 226 308 € - 75 rue Cilvier de Serres - 75505 Paris Cedex 15 - 860 128 868 RCS Paris

Servitude PT3 Réseau ORANGE - Commune de GUIDEN (Dpt35)



Orange - 8A au capital de 10 640 226 986 E - 78 rue Objer de Serya - 75505 Paris Cedex 15 - 980 129 986 ROS Pa

Page 2 sur 2

